



ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

RALLYE

REGION LIMOUSIN

40° ANNIVERSAIRE

8 - 9 - 10 JUIN 2006

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70

courriel : aclimousin@wanadoo.fr

site officiel : <http://asalac.free.fr>

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES

RALLYE REGION LIMOUSIN

40° ANNIVERSAIRE

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME.

Lundi 10 avril 2006	Parution du règlement, et ouverture des engagements
Lundi 22 mai 2006	Clôture des engagements pour les Coupes de Marque
Lundi 29 mai 2006	Clôture des engagements, à 24 h.
Vendredi 2 juin 2006 18h	Publication de la liste des engagés (au siège de l'ASALAC).
De 14 h 00 à 19 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC).
Samedi 3 juin 2006 De 9 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaissance autorisée des ES
Dimanche 4 juin 2006 De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaissance autorisée des ES
Mardi 6 Juin 2006 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
Mercredi 7 Juin 2006 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
Jeudi 8 Juin 2006 De 6 h 00 à 14 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
De 17 h 00 à 23 h 45	Vérifications Administratives Parc des Expositions de Limoges (sur convocoation)
De 17 h 15 à 24 h 00	Vérifications Techniques Parc des Expositions de Limoges (sur convocoation)
De 15h 00 à 19 h 00	Séance d'Essai (Shakedown)
20 h	Cérémonie de Départ Palais des Sports de Beaublanc (sur convocation)
Vendredi 9 Juin 2006 De De 7 h 00 à 9 h 00	Marquage et contrôle des pneumatiques Parc des Expositions de Limoges
De 8 h 00 à 10 h 00	Mise en parc fermé de départ ESTER-Technopole
9h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels
9 h 30	1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
10 h 00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ : PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
11 h 30	Départ de la 1° étape
14 h 29	Arrivée de la 1° étape ESTER-Technopole

17 h 30	Publication de l'ordre et des heures de départ de la 2 ^{ème} étape
18 h 30	Départ de la 2 ^{ème} étape
23 h 02	Arrivée de la 2 ^{ème} étape ESTER-Technopole,
Samedi 10 Juin 2006	
02 h 30	Publication de l'ordre et des heures de départ de la 3 ^{ème} étape
07 h 30	Départ de la 3 ^{ème} étape
19 h 00	Arrivée du Rallye REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM
	Affichage des résultats 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé
20 h 30	Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi Espace PERICAUD Automobiles 6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE.

Jusqu'au Jeudi 8 juin 2006	ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat 87280 LIMOGES
Du Vendredi 9 juin Au Samedi 10 juin 2006	PC du Rallye : ESTER – Technopole - Bâtiment Ressources

Tableaux d'informations au Parc de Regroupement de POMPADOUR

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye	ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES Tél. : 05.55.04.19.69 Courriel :	Fax 05.55.04.19.70 aclimousin@wanadoo.fr
--	---	--

ACCUEIL des OFFICIELS :

Jeudi 8 juin de 14 h à 18h
ASALAC – 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES
Tél. 05.55.04.19.69 .Fax 05.55.04.19.70
Vendredi 9 juin à partir de 7 h 00 Forum d'Ester

Organisation du Rallye et Secrétariat
ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

PC du Rallye	ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources
Salle de PRESSE	ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale NPEA dénommée :

RALLYE REGION LIMOUSIN – 40° ANNIVERSAIRE

qui se déroulera les

Jeudi 8, **Vend**redi 9 et **Sam**edi 10 juin 2006

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin
- des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- de la Ville de Limoges, des villes de Lubersac et Pompadour
- de toutes les villes et agglomérations traversées

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au **règlement visé par la FFSA permis d'organisation N° 109 du 31 mars 2006.**

Comité d'organisation

Présidents	Alain TISSEUIL Jean-Michel FILLLOUX Christian DUCHER
Membres	Michel BLANC Philippe BRAUD Michel BOUIN Monique BRUN Alain BRUN Sébastien FOURNIER Guy CHEVALIER Georges DELMON Dominique FILLLOUX Gérard GRENIER
	Philippe GUERY Josette LAFARGE Roland LAVERGNE Martial LEGUE Marcel-Jean LEURET Jean- Pierre MARTIN Jean-Marie NOZIERE Jean-François PEROTTO Pierre-Louis PUYGRENIER

Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 9 juin 2006 (horaires de bureaux):

ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

Tél.: 0555041969 Fax: 0555041970

Du vendredi 10 juin au Samedi 11 juin 2006:

PC Course – ESTER - TECHNOPOLE

Organisateur technique

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

1.1P. Officiels de l'épreuve

Observateur FFSA:	Etienne FORGET
Collège des Commissaires Sportifs	
Président	Jean Paul MAILLARD
Membres	Nicolas DESCHAUX Jean Paul PASQUET Philippe VANHAESEBROUCK Daniel WACHORU

Secrétaire du Collège :	Baptiste FILLLOUX
Directeur de Course	Jacques COURMONTAGNE
Directeurs de course Adjoints	Josy MARTIN Michèle MARTIN Roseline PRIOUX Valerie THORIN Yannick DAUBIGNE Michel LAROULANDIE
Secrétaire de la DC	Nicole BONNET
Directeurs de Course Délégués	
Vérfications	Guy CHEVALIER
Parcs Assistance et Regroupement	Jean Claude GRAMMATICO
Voiture Tricolore	Guy TRONCAL
Directeurs de Course délégués aux ES	
ES 1 - 4	Jean Claude HECTOR
ES 2 - 5	Patrice PRIOUX
ES 3 - 6	Pierre BOI
ES 7	Roger DESMOULINS
ES 8 - 11	Jean Claude HECTOR
ES 9 - 12	Patrice PRIOUX
ES 10 - 13	Pierre BOI
Directeurs de Course délégués adjoints aux ES	
ES 1 - 4	Jean Marie DELORME
ES 2 - 5	Gérard FROGER
ES 3 - 6	Gérard GHIGO
ES 8 - 11	Jean Marie DELORME
ES 9 - 12	Gérard FROGER
ES 10 - 13	Gérard GHIGO
Adjoints à la Direction de Course aux ES Postes Inter	
ES 1 - 4	Nathalie MONZAT Alain BONNAUD
ES 2 - 5	Serge FAUVEL
ES 3 - 6	Jean François POMMIER
ES 8 - 11	Nathalie MONZAT
ES 9 - 12	Serge FAUVEL
ES 10 - 12	Jean François POMMIER Laurent MAZAUD Alain BONNAUD
Séance d'Essai	
Directeur de Course	Jean Marie NOZIERE
Commissaire Sportif	Roland LAVERGNE
Responsable Organisation	Philippe RAGOT
Commissaire Général	Jean Michel FILLLOUX
Médecin Chef	Dr Jean-Pierre RIGOBERT
Commissaires Techniques:	
Président	Christian BONIN
Membres	Jean-Luc CHEYRONNAUD Cédric DAURAT Patrick GROS Hervé HENO Jack JOURDAIN Jean-Michel OTTAVI

André SIMONNEAU
Marcel TOURTE
Robert VINCENT
Robert VOISIN

Renault Clio Cup Rally et
Trophée Clio Groupe N

Didier FOURNIER
Michel THERON
Jean-Louis ALOZY
Gaëtan BEAUMER

Challenge Citroën C2
Volant 206 Peugeot

Commissaires Techniques
désignés par les constructeurs

**Commissaire Technique A ou B responsable du marquage
des pneumatiques**

Robert VINCENT

Chargés des Relations avec les Concurrents (CS)

Auréliе FERNANDES
Gérard MAURIN
Chris FROGER

Philippe AGOSTINIS
Jérôme CALS
Claudie SIALELLI

Juges de faits Responsable Emmanuel ANNICOTTE

Hubert MILLET LAGE
Roland LAVERGNE
Jean Marie NOZIERE

Commissaire Sportif délégué à la publicité

Jean François GARGUELLE

Chargé de Presse FFSA

Georges COLIN

Chargés des Relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

Responsables Généraux des ES

Alain BRUN
Monique BRUN

Responsable matériel Chronométrage et Radios

Martial LEGUE
Jean Marc SEGOUIN

Chargé des relations avec les autorités

Michel BOUIN

Informatique:

Patrick SOFT

Chronométrage:

LIBRE au 1/10^{ème} de seconde

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs,
tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont
Juges de faits.

PROTOCOLE

Dominique FILLoux
Philippe GUERY
Jean-François PEROTTO

Responsables des ES
ES 1 - 4

Pascal CHASTAGNAC
Yannick FRUGIER

ES 2 – 5
ES 3 – 6
ES 7 ESTER
ES 8 – 11

Xavier VAUCIEUX
Philippe AUTEF
Philippe RAGOT
Pascal CHASTAGNAC

ES 9 – 12
ES 10 – 13

Yannick FRUGIER
Jérôme FAUVEL
Maurice DOUSSAUD

Matériel ES

Michel THOUVENIN

Hervé ROUGERIE

Responsable Cibistes Pierre PENTHOU

Parcs Michel BLANC

Matériel Philippe THOME
Gérard GRENIER

1.2P. Eligibilité

Le Rallye REGION LIMOUSIN compte pour:

- _ Le Championnat de France Pilote des Rallyes
- _ Le Classement Copilote
- _ Le Classement Féminin
- _ Le Classement Promotion - Trophée MICHELIN
- _ Le CITROEN C2 Challenge
- _ La RENAULT Clio Cup Rally
- Le RENAULT Clio Trophée Gr N
- _ Le PEUGEOT Volant 206
- _ La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- _ Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

1.3 Vérifications

Les équipages recevront avec leur accusé de réception
d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront
lieu au **Parc des Expositions de Limoges** (bd Robert Schumann,
87100 LIMOGES) conformément au programme du rallye. *(les
vérifications administratives pourront avoir lieu et sont
recommandées à la prise du Carnet d'Itinéraire (Road-Book),
l'équipage devant être au complet)*

REMRQUES : Toutes les rues et voies d'ESTER

TECHNOPOLE seront interdites aux remorques (qui pourront
être déposées dans le parc organisé à cet effet à l'arrière du
parking du Palais des Expositions de Limoges).

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les
pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 Euros
- De 30 mn à 1 heure: 30 Euros
- Par heure supplémentaire: 15 Euros

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

Pour les équipages concernés, le marquage des pneumatiques
aura lieu à : Parc des Expositions de Limoges (bd Robert
Schumann, 87100 LIMOGES)

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à :

Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi
Espace PERICAUD Automobiles
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

***ASSURANCES : Les véhicules d'assistance, mêmes porteurs de
plaques de rallye " ASSISTANCE " ne peuvent en aucun cas être
considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont
pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la
seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'engagement inscriptions :

3.1.1P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE REGION
LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASALAC

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,
avant le lundi 22 mai 2006 à 24h 00 (cachet de la poste faisant foi) pour les pilotes participants au CFR et les Coupes de Marque et **avant le lundi 29 mai 2006 à 24h 00** pour les autres concurrents

3.1.10P. Le nombre maximum des engagés est fixé à 200 véhicules tous rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

850 € avec la publicité facultative des organisateurs
1700 € sans cette publicité

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée

- De la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation
- De la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant
- De la photocopie du permis de conduire
- De la photocopie des licences du pilote et du copilote
- De deux photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque "ASSISTANCE".

Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape, l'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général à l'issue de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

ARTICLE 4P VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Groupes A et FA, y compris WRC, Super 1600 et Kit-Cars
Groupes N et FN
Groupes F 2000
GT de série
Super 2000
FRC
Sont également admis les véhicules des Coupes de Marques Citroën, Peugeot et Renault selon la réglementation de ces coupes.

4.1.3P. Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs

4.3.2.1P. Parcs d'assistance

Un CH d'entrée et un de sortie seront établis pour chaque Parc.
Chaque concurrent engagé recevra une plaque d'assistance gratuite.

Des plaques supplémentaires pourront être vendues sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve d'accord sur la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur des parcs d'assistance et au tarif suivant :

1 plaque : 170 € / plaques suivantes : 300 € l'unité

Le m2 supplémentaire sera vendu 10 € HT à condition d'en faire la demande et le paiement en même temps que l'engagement.

L'entrée en parc d'assistance se fera 2h00 avant la première voiture sauf accord avec le responsable de parc.

TOUT RECEPTIF EST INTERDIT A L'INTERIEUR DES PARCS D'ASSISTANCE

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

4.3.2.2P. Ravitaillement

En conformité avec l'article 4.3 du Championnat de France des Rallyes, un point de ravitaillement intermédiaire sera mis en place dans une station-service pour la 1^{ère} et 2^{ème} étape. Son emplacement sera précisé sur le carnet d'itinéraire et il sera réservé aux VOITURES des classes N4, F2 14 et F2 13.

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.4.2P. Changements de pneumatiques

- Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques se feront uniquement dans le parc défini ci-dessus.
- La permutation des roues par les membres de l'équipage est autorisée en dehors du parc **sans aide extérieure.**

4.3.3P. Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA
- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.
- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Les nourritures et boissons ne sont pas considérées comme assistance.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire est : Axis, McDonald, BLS-Location, Conseil Régional Limousin
La publicité facultative est : Ville de Limoges, Imprimerie Pradeaux.

IMPORTANT : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur

ARTICLE 6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le Rallye REGION LIMOUSIN représente un parcours de 720,72 kilomètres entièrement sur asphalte dont 13 épreuves spéciales (7

différentes) d'un total de 229,62 kilomètres.
Il est divisé en 3 étapes et 7 sections

1^{ère} Étape

CONSEIL GENERAL HAUTE VIENNE:

3 Épreuves Spéciales:

ES 1 LA JONCHERE SAINT MAURICE 1 (18,000 km)
ES 2 CHATELUS LE MARCHEIX 1 (14,400 km)
ES 3 Mc DONALD - SAINT LEGER LA MONTAGNE 1 (10,750 km)
Soit 43,150 kilomètres d'Épreuves Spéciales

2^{ème} Étape

CONSEIL GENERAL CREUSE:

4 Épreuves Spéciales:

ES 4 LA JONCHERE SAINT MAURICE 2 (18,000 km)
ES 5 CHATELUS LE MARCHEIX 2 (14,400 km)
ES 6 Mc DONALD - SAINT LEGER LA MONTAGNE 2 (10,750 km)
ES 7 VILLE DE LIMOGES (2,32à km)
Soit 45,470 kilomètres d'Épreuves Spéciales

3^{ème} Étape

CONSEIL GENERAL CORREZE:

8 Épreuves Spéciales:

ES 8 / 11 LUBERSAC - BENAYES (18,100 km)
ES 9 / 12 UZERCHE - SAINT YBARD (16,300 km)
ES 10 / 13 ORGNAC - BEYSSAC - VIGEOIS (36,100 km)
Soit 141,000 kilomètres d'Épreuves Spéciales

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. **Le road book sera disponible**, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du **vendredi 2 juin 2006 à 9h00**. Un exemplaire du road-book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 Euros par exemplaire.

6.2P. Reconnaissances:

Conforme au règlement standard FFSA

IMPORTANT : NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE TOUTES LES CORDES SERONT MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE OU DES PIQUETS SELON LES CAS.

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS

Sanctions

Dés la première infraction, départ refusé et amende du montant de l'engagement en conformité avec l'article 6.2 du règlement standard des rallyes

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

SAMEDI 3 JUIN DE 8 H 00 à 20 h 00
DIMANCHE 4 JUIN DE 8 H 00 à 20 H 00
MERCREDI 7 JUIN DE 8 H 00 à 20 H 00
JEUDI 8 JUIN de 6 H 00 à 14 H 00
suivant le planning ci-après

L'ES 7 VILLE DE LIMOGES SERA RECONNUE UNIQUEMENT A PIED
Le SAMEDI 3 et le MERCREDI 7 JUIN
De 21 h 00 à 23 h 00

Il est interdit de panacher les jours de reconnaissance (week-end avec semaine)

REMARQUE IMPORTANTE : Il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route lors de leurs reconnaissances de l'itinéraire du Rallye ; ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Chacun doit se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant avant tout à leur sécurité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'un constat d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

- Lors du retrait du carnet d'itinéraire il sera remis aux concurrents, une feuille de pointage (3 passages par ES), des autocollants « RECONNAISSANCE » avec un numéro d'ordre (ils devront être apposés au milieu et en haut du pare-brise, et sur chaque vitre latérale arrière) et pour ces concurrents inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux Coupes de Marques un cahier de prise de notes.

- Dans ce cadre, les concurrents utiliseront leur feuille librement.

- Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES, et devront remettre leur feuille au responsable de l'organisation avant de passer sur le parcours. Ils n'auront donc la possibilité que de passer au maximum 3 fois dans chaque ES.

- Ces passages se feront sur « route ouverte », dans le cadre du code de la route. Néanmoins, les organisateurs auront prévenu les autorités et les riverains.

VOITURES

Les voitures utilisées pour les reconnaissances seront strictement de série, y compris dans l'aspect visuel à l'exception d'un lecteur de carte et d'un trip master ou équivalent et de deux phares additionnels. **Toutes les autres modifications sont interdites** et seront considérées comme infraction à la réglementation. Un autocollant "reconnaissance" avec numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

- SANCTIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Date des reconnaissances les 3 et 4 ou les 7 et 8 juin 2006

Planning des reconnaissances :

Samedi 3 juin 2006	ES 1/2/3/4/5/6/ De 8 h00 à 20 h 00
Dimanche 4 Juin 2006	ES 8/9/10/11/12/13 De 8 h 00 à 20 h00
Mercredi 7 Juin 2006	ES 8/9/10/11/12/13 De 8 h 00 à 20 h00.
Jeudi 8 Juin 2006	ES 1/2/3/4/5/6/ De 6 h00 à 14h 00

ES 7 : exclusivement à pied le samedi 3 et le mercredi 7 juin de 21 h 00 à 23 h 00

LES FEUILLES DE POINTAGES DES RECONNAISSANCES SERONT A REMETTRE LORS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

CD Rom : Les concurrents peuvent également commander lors de leur demande d'engagement, le CD-Rom des ES (vidéo des ES

avec incrustations du trip) au tarif de 10 euros le CD. Il sera remis lors de la remise du road-book. Le nombre de CD commandé est libre.

Cahier de prise de note : Chaque concurrent (à l'exclusion des concurrents inscrits à aucun championnat) recevra un cahier de prise de note. L'utilisation de ce cahier, à l'exclusion de tout autre document du même type, est **OBLIGATOIRE** pendant les reconnaissances et le rallye. Ils devront être présentés à chaque contrôle de reconnaissance ou à chaque contrôle en cours de rallye. Les marques posées par l'organisateur devront être lisibles. La présence à bord du véhicule d'autres documents sera considérée comme étant une fraude.

6.3P. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Une procédure de départ avec présentation des équipages des Championnats de France ainsi que des premiers classés aux coupes de marque sera organisée au Palais des Sports et des Fêtes (23, bd de Beaublanc 87000 LIMOGES) le jeudi 1^{er} juin 2006. Les modalités de cette présentation seront communiquées aux concurrents et équipages concernés à la prise du Road book

7.1.9P. Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au championnat de France. Les ouvreurs doivent être déclarés lors de la demande d'engagement. Ils auront la possibilité de parcourir les ES à allure modérée jusqu'à 75 minutes avant le passage de la 1^{ère} voiture. Ils roulent sous leur responsabilité et doivent être assurés. La décision de faire passer les ouvreurs pourra être rapportée par le directeur de course selon les circonstances du déroulement du rallye. En cas de manquement à leurs obligations, l'autorisation donnée à un ouvrier sera annulée. Chaque plaque d'ouvrier sera vendue 160 euros, payable avec la demande d'engagement.

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Combinaison blanche
Chef de poste : Chasuble jaune et badge

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES).

Conforme au Règlement Standard FFSA.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 150€ qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celui ci au moment de l'engagement

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

a) TROPHEE MICHELIN

Conformément au règlement de ce trophée, les prix distribuables sont les suivants :

Plus de 25 pilotes inscrits au Trophée Michelin :

1^{er} : 9.000 € 5^{ème} : 2.500 €

2^{ème} : 6.000 € 6^{ème} : 2.000 €

3^{ème} : 4.500 € 7^{ème} : 1.500 €

4^{ème} : 3.500 € 8^{ème} : 1.000 €

9^{ème} au 12^{ème} inclus : 4 pneumatiques Michelin

13^{ème} au 18^{ème} inclus : 2 pneumatiques Michelin

+ 2 pneumatiques Michelin tirés au sort

Entre 16 et 25 concurrents inscrits Entre 6 et 15 concurrents inscrits

1^{er} : 6.000 €

2^{ème} : 4.500 €

3^{ème} : 3.500 €

4^{ème} : 2.500 €

5^{ème} : 2.000 €

6^{ème} : 1.500 €

7^{ème} au 10^{ème} inclus : 4 pneumatiques

11^{ème} au 16^{ème} inclus : 2 pneumatiques

+ 2 pneumatiques tirés au sort

1^{er} : 4.500 €

2^{ème} : 3.500 €

3^{ème} : 2.500 €

4^{ème} : 2.000 €

5^{ème} au 8^{ème} inclus

4 pneumatiques

9^{ème} au 14^{ème} inclus

2 pneumatiques

+ 2 pneumatiques

tirés

Entre 1 et 5 concurrents inscrits

1^{er} : 3.500 €

2^{ème} : 2.500 €

3^{ème} au 5^{ème} inclus : 4 pneumatiques

+ 2 pneumatiques tirés au sort

au sort

b) CLASSES (Concurrents hors Trophée Michelin et hors Coupes de Marques) :

CLASSES

1er 1 Engt

Si 1 à 5 partants

2ème 1/2 Engt

Si 6 à 10 partants

3ème 1/4 Engt

Si 11 partants et +

c) COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :

Les 3 premiers du scratch

Les 3 premiers au classement Promotion

Les vainqueurs de chaque classe

La première féminine.

d) RECOMPENSES AUX OFFICIELS

10 Coupes seront attribuées :

3 à des Commissaires de Route

3 à des cibistes

3 à des membres des Equipes Matériel

1 à un Motard Sécurité Public

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée. Les trois premiers pilotes du classement général devront se présenter à la salle de presse dans un délai maximum de 30 minutes

Tous les chèques seront envoyés le mardi 12 juin 2006



ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

2° RALLYE VHC REGION LIMOUSIN

8 - 9 - 10 JUIN 2006

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70

courriel : aclimousin@wanadoo.fr

site officiel : <http://asalac.free.fr>

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES V H C

2° RALLYE VHC REGION LIMOUSIN

PROGRAMME - HORAIRES

Le 2° RALLYE NATIONAL VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION REGION LIMOUSIN reprend l'intégralité de la réglementation du Rallye National, à l'exception des Articles précisés dans la présente Réglementation Particulière.

PROGRAMME.

Lundi 10 avril 2006	Parution du règlement, et ouverture des engagements
Lundi 29 mai 2006	Clôture des engagements, à 24 h.
Vendredi 2 juin 2006 18h	Publication de la liste des engagés, (au siège de l'ASALAC).
De 14 h 00 à 19 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
Samedi 3 juin 2006 De 9 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaissance autorisée des ES
Dimanche 4 juin 2006 De 8h 00 à 20 h 00	Reconnaissance autorisée des ES
Mardi 6 Juin 2006 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
Mercredi 7 Juin 2006 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaisances autorisées des ES
Jeudi 8 Juin 2006 De 6 h 00 à 14 h 00	Reconnaisances autorisées des ES
20 h	Présentation des concurrents Palais des Sports de Beaublanc (sur convocation)
Vendredi 9 Juin 2006 De 8 h 15 à 9 h 15	Vérifications Administratives Parc des Expositions de Limoges
De 8 h 30 à 9 h 30	Vérifications Techniques Parc des Expositions de Limoges
De 9h 30 à 10 h 30	Mise en parc fermé de départ ESTER-Technopole
10 h 30	1° Réunion des Commissaires Sportifs PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
11 h 00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ : PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
11 h 30	Départ de la 1° étape à la suite du Rallye National REGION LIMOUSIN
14 h 34	Arrivée de la 1° étape ESTER-Technopole
18 h 30	Publication de l'ordre et des heures de départ de la 2 ^{ème} étape
18 h 30	Départ de la 2 ^{ème} étape à la suite du Rallye National REGION LIMOUSIN
23 h 07	Arrivée de la 2 ^{ème} étape ESTER-Technopole,

Samedi 10 Juin 2006

03 h 30 Publication de l'ordre et des heures de départ de la 3^{ème} étape

08 h 00 Départ de la 3^{ème} étape à la suite du Rallye National REGION LIMOUSIN

20 h 00 Arrivée du Rallye à la suite du Rallye National REGION LIMOUSIN
REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM

Affichage des résultats 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

20 h 30 Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi
Espace PERICAUD Automobiles
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE.

Jusqu'au Jeudi 8 juin 2006 ASALAC
8, Rue Pierre-de-Fermat
87280 LIMOGES

Du Vendredi 9 juin PC du Rallye : ESTER – Technopole
Au Samedi 10 juin 2006 Bâtiment Ressources

Tableaux d'informations au Parc de Regroupement de POMPADOUR

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
8, Rue Pierre-de-Fermat
87 280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax 05.55.04.19.70
Courriel : aclimousin@wanadoo.fr

ACCUEIL des OFFICIELS :

Jeudi 8 juin de 14 h à 18h
ASALAC – 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES
Tél. 05.55.04.19.69 .Fax 05.55.04.19.70
Vendredi 9 juin à partir de 7 h 00 Forum d'Ester

Organisation du Rallye et Secrétariat
ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

PC du Rallye ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

Salle de PRESSE ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France V H C.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif le

2° Rallye REGION LIMOUSIN V H C
qui se déroulera les
Vendredi 9 et samedi 10 juin 2006

avec le concours

- Du Conseil Régional du Limousin
- Des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- De la Ville de Limoges.

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au **règlement visé par la FFSA permis d'organisation N° 109 du 31 mars 2006.**

1.1P. Officiels de l'épreuve

Observateur FFSA: Etienne FORGET

Collège des Commissaires Sportifs

Président Roland THEROND

Membres
Jacques DIEBOLT
Jean Paul DOUCET
Roger ALVES
Marcel-Jean LEURET

Secrétaire du Collège : Christine BELLON

Directeur de Course : Josy MARTIN

Chargés des Relations avec les Concurrents (CS)
Chis FROGER Claudie SIALLELI

Commissaires Techniques:
Président Robert VOISIN

Pour les autres officiels : Identique au Rallye « moderne »

1.2P. Eligibilité

Le Rallye REGION LIMOUSIN Véhicules Historiques de Compétition compte pour:

- _ Le Championnat de France Pilotes des Rallyes VHC
- _ Le Classement Copilote
- _ Le Classement Féminin
- _ Le Challenge RallyeVH-GT2I / Trophée MICHELIN

1.3 Vérifications

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à l'ENSIL, ESTER TECHNOPOLE à Limoges conformément au programme du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'engagement inscriptions:

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE REGION LIMOUSIN V H C doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASALAC
8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES
Tél. 05.55.04.19.69 - Fax 05.55.04.19.70

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 29 mai 2006 à 24h00** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum des engagés est fixé à 200 véhicules tous rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

450 € avec la publicité facultative des organisateurs
900 € sans cette publicité

ARTICLE 4P. VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC de la réglementation FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir Rallye « moderne »

ARTICLE 6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Même parcours que pour le Rallye "moderne", départ du premier concurrent VHC 5 mn après le dernier concurrent "moderne"

6.2P. Reconnaissances:

Voir texte Rallye du Championnat de France

Article 9P. CLASSEMENTS.

Il sera établi un classement pour les catégories 1 et 2 confondues et un classement pour la catégorie 3

Article 10P. PRIX et COUPES

a) PRIX en espèces pour les 3 catégories confondues

1er 1 Engt Si 1 à 5 partants
2ème 1/2 Engt Si 6 à 10 partants
3ème 1/4 Engt Si 11 partants et +

Tous les chèques seront envoyés le mardi 12 juin 2006

b) COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

